MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

RHÔNE-ALPES

Viticulture Bas-Vivarais

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

ABONNEMENT ANNUEL : 130 F - Régisseur Recettes DRAF

Bulletin n° 1 - 15 Février 1989

AVIS aux abonnés : Suite au souhait de nombreuses caves coopératives, une édition BAS-VIVARAIS - VITICULTURE est créée, qui prend la suite de l'édition Bas-Vivarais de ces dernières années.
Les caves coopératives ont abonné un certain nombre de leurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre cave pour savoir si vous êtes abonné.
Si vous souhaitez prendre un abonnement individuel, complétez le coupon d'abonnement joint et renvoyez-le rapidement accompagné de votre règlement. Cet avis ne concerne pas nos observateurs Vigne Bas-Vivarais.

ESCA - EXCORIOSE : traitements à l'arsénite de sodium
EUTYPIOSE : mesures préventives

ESCA

Cette maladie est toujours en extension en Bas-Vivarais surtout sur les vignes les plus âgées et les vignes reformées. Des premières attaques peuvent avoir lieu dès l'âge de 6 ans et ensuite, si aucun traitement à l'arsénite de sodium n'est fait, la maladie s'étend chaque année.

Symptômes :
En été, cette maladie se caractérise par un rougissement des feuilles (ou un jaunissement pour les cépages blancs) suivi d'un dessèchement des feuilles et des grappes jusqu'à la mort du cep.
L'évolution peut être foudroyante (apoplexie), les ceps meurent en quelques semaines en été. Dans d'autres cas on peut avoir une évolution plus lente durant plusieurs années avant la mort des ceps.
En hiver on peut reconnaître un cep mort d'Esca en faisant une coupe de la souche. Au centre de la coupe se trouve une zone claire de bois décomposé friable ayant l'aspect d'amadou.

Préconisations :
Dans les parcelles où des symptômes d'Esca ont été observés une lutte chimique est nécessaire pendant 2 à 3 années consécutives. La seule matière active efficace est l'arsénite de sodium à 1 250 g/hl. Les spécialités utilisables sont : Pyralesca RS, Pyralumnol 2000 et Pyral Rep Fort sur la base de 5 l/hl. Traiter sur des bois secs et en dehors des risques de gelée.

Pour limiter les risques de phytotoxicité il faut intervenir au moins 10 jours après la taille et 15 jours avant le début du gonflement des bourgeons. Ce traitement est également efficace contre l'excoriose.

Recommandations :
L'arsénite de sodium étant un produit très toxique respecter scrupuleusement les conditions d'emploi indiquées sur l'emballage. D'autre part, il peut être très intéressant d'utiliser pour cette application des appareils à panneaux récupérateurs car cela limite les pertes de produit dans l'environnement (on peut récupérer jusqu'aux 2/3 de la bouillie).

P331

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

EXCORIOSE

Cette maladie a subi une brusque progression en 1988, suite au printemps pluvieux. Elle se caractérise par des écorces blanchies avec des petits points noirs (pycnides). La base des sarments forme un renflement et se crevasse, les rameaux atteints cassent facilement à la base. Tous ces symptômes sont bien visibles actuellement dans d'assez nombreuses vignes du Bas-Vivarais.

Préconisations :

Le traitement contre l'Excoriose peut être fait en hiver avec un produit à base d'arsénite de sodium à 625 g de ma/hl (pour lutter en même temps contre l'Esca il faut doubler la concentration). L'arsénite de sodium est un produit dangereux, voir les précautions d'emploi dans le paragraphe ESCA.

On peut également traiter l'Excoriose au moment du débourrement avec d'autres types de produits. Seules les parcelles fortement contaminées nécessitent traitement d'hiver et traitements de printemps. Dans les autres parcelles, privilégier les traitements de printemps.

EUTYPIOSE

Cette maladie est assez répandue localement en Bas-Vivarais.

Les souches malades présentent en été une végétation buissonnante et rabougrie avec de petites feuilles. La mort de la souche se produit généralement au bout de plusieurs années. Une coupe d'un cep mort d'Eutypiose présente des zones marron de bois très dur.

Méthode de lutte préventive :

(pour stopper ou ralentir l'extension de la maladie)

La lutte contre cette maladie est difficile car il n'existe toujours pas de solution très efficace. Des expérimentations sont actuellement en cours pour tenter de mettre au point de nouvelles méthodes de lutte. En attendant, on conseille toujours les mêmes mesures :

- au moment de la taille :
  . rendre l'opération la moins mutilante possible
  . tailler les parcelles sensibles le plus tard possible par temps sec, sans vent (éviter les périodes pluvieuses)
  . protéger les plaies le plus tôt possible après la taille (dans les 24 heures) par application d'une bouillie à base de bénomyl ou carbendazime à la dose de 12,5 g de ma/l. Cette protection est préventive et elle ne permet donc pas de guérir un cep malade.
- après la taille :
  . éliminer par brûlage les ceps ou bras morts et les bois de taille. Le broyage laisse sur place les ceps où se trouvent les sources de spores contaminatrices. Il est donc déconseillé dans les parcelles où sévit la maladie.
- en cours de végétation :
  . éviter toute technique favorisant la vigueur, notamment sur jeunes vignes.
  . repérer les ceps atteints pour les éliminer ou pour tenter un recépage à partir des repousses saines

Recépage des souches malades d'Eutypiose :

Quand un cep est partiellement atteint on peut tenter de le reformer à partir des pousses saines. Pour cela, il faut couper la partie malade en protégeant la plaie avec une pâte ou un mastic de protection (ne pas oublier de brûler les parties enlevées).

Sur un gobelet, il suffira de sectionner les cornes malades. Si toute la souche est atteinte, notamment pour les ceps taillés en Guyot, on peut tenter un recépage à partir d'une repousse vigoureuse de la base du cep.

DESHERBAGE DE LA VIGNE

Un prochain Bulletin fera le point sur les possibilités de lutte contre les dicotylédones résistantes et les graminées estivales avec le diuron fractionné et avec les nouveaux produits.

VITICULTEURS DU BAS-VIVARAIS, PENSEZ A VOUS ABONNER

LES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

en région Rhône-Alpes

6 nouvelles éditions :

* Les Bulletins d'Avertissements Agricoles renseignent les agriculteurs, techniciens et amateurs sur les méthodes de protection des cultures, les dates des traitements conseillés et les produits phytosanitaires autorisés.

* Les abonnements sont souscrits pour une période de 1 an du 1er Janvier au 31 Décembre 1989.

* Voici les nouvelles éditions et les cultures concernées :

Arboriculture Rhône-Alpes	: arbres fruitiers de toute la région (Drôme-Ardèche-Rhône-Loire-Isère-Savoie-Hte Savoie-Ain)
Viticulture Rhône-Alpes	: vignobles de toute la région (sauf le Beaujolais qui est traité dans une édition spéciale)
Viticulture Beaujolais	: vignobles du Beaujolais
Viticulture Bas-Vivarais	: vignobles du Bas-Vivarais (Sud Ardèche)
Grandes Cultures	: céréales à paille, maïs, colza, cultures nouvelles sur toute la région
Pépinières, Maraîchage, Jardins	: cultures fruitières, ornementales et légumières pour des professionnels ou des amateurs

Tarif des abonnements pour 1989

	Tarif individuel	Tarif collectif pour au moins 10 abonnés par édition (joindre 1 seul chèque et la liste des adresses)
Arboriculture Rhône-Alpes	150 F	n x 135 F
Viticulture Rhône-Alpes	150 F	n x 135 F
Viticulture Beaujolais	130 F	n x 120 F
Viticulture Bas-Vivarais	130 F	n x 120 F
Grandes Cultures	150 F	n x 135 F
Pépinières, Maraîchage, Jardins	150 F	n x 135 F

(n = nombre d'abonnés)

* Association d'éditions différentes. Nous vous accordons un tarif préférentiel.

Arboriculture + Viticulture Rhône-Alpes	250 F
Arboriculture + Grandes Cultures	270 F
Arboriculture + Pépinières	270 F
Arboriculture + Beaujolais ou Viti Bas-Vivarais	250 F
Viti Rhône-Alpes + Grandes Cultures	270 F
Viti Rhône-Alpes + Pépinières	270 F
Grandes Cultures + Pépinières	270 F
Grandes Cultures + Beaujolais ou Viti Bas-Vivarais	250 F
Pépinières + Beaujolais ou Viti Bas-Vivarais	250 F

* Autres associations : réduction de 10 % sur la somme des abonnements plein tarif.

* Liste de plus de 50 abonnés : réduction de 15 % sur le tarif individuel.

* Liste de plus de 200 abonnés : nous consulter.

Coupon d'abonnement au dos de cette feuille.

ABONNEMENTS - REABONNEMENTS 1989

Remplissez le coupon d'abonnement ci-dessous, cochez les cases choisies.
Joignez un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du :
REGISSEUR DES RECETTES D.R.A.F.,
et envoyez le tout au :

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
B.P. 3202
69401 LYON CEDEX 03

Le Service de la Protection des Végétaux est situé à la Cité Administrative de la Part-Dieu - 165, rue Garibaldi - Bâtiment B - dans le 3ème arrondissement de Lyon. Tél. : 78.63.25.65.

* Pour les réabonnements, veuillez nous indiquer, si possible le code figurant sur l'étiquette-adresse de votre enveloppe (en haut à gauche de cette étiquette). Vous pouvez aussi découper cette étiquette et la joindre à votre envoi. Ceci facilitera l'enregistrement de votre réabonnement. Nous vous en remercions.

* Pour les listes collectives, envoyez-nous la liste des adresses des abonnés et un seul chèque.

* Remarque importante :

  Les éditions Arbo-Viti ainsi que Bas-Vivarais ont été supprimées et remplacées par les éditions ARBORICULTURE Rhône-Alpes, VITICULTURE Rhône-Alpes et VITICULTURE Bas-Vivarais.

✂ -

NOUVEL ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT ☐ Code étiquette : ____________

NOM : ____________ Prénom : ____________ Tél. : ____________

ADRESSE COMPLETE : ________________________________

________________________ |_ _ _ _ _| Bureau distributeur ________

Edition(s) choisie(s) :

ARBORICULTURE Rhône-Alpes	150 F	☐
VITICULTURE Rhône-Alpes	150 F	☐
Viticulture BEAUJOLAIS	130 F	☐
VITICULTURE Bas-Vivarais	130 F	☐
GRANDES CULTURES	150 F	☐
PEPINIERES, MARAICHAGE, JARDINS	150 F	☐

Règlement total ci-joint : ____________ F

Type d'activité : Agriculteur ☐ Culture dominante : ____________

Technicien ☐ Amateur ☐ Autre activité : ____________